

aux problèmes de la politique, moi qui n'ai pour servir mon pays que mon unique bonne volonté, je n'ai pas le droit, dis-je, de m'imposer plus longtemps à votre attention et comme d'ailleurs je ressens, je l'avoue, une certaine frayeur au seul son de ma voix dans cette Chambre, j'ai une hâte facile à comprendre de garder le silence. Ma dernière pensée, celle qui m'a donné un courage dont je doutais, celle qui est assurée de votre plus chaleureux accueil, s'en va, vous le divinez bien, vers l'homme que tout le monde ici respecte et admire comme moi, vers celui qui non seulement a su conquérir l'estime et l'affection de ses concitoyens de tous partis, de toutes croyances et de toutes races, mais qui a élevé sa brillante personnalité dans une telle lumière que des rives de la Tamise et des bords de la Seine, des rayons de sa gloire viennent éclairer la patrie canadienne.

Ma dernière pensée, qui en est une de reconnaissance, s'adresse à mon député, l'honorable premier ministre, aux pieds duquel je viens déposer l'hommage de l'affection la plus enthousiaste de la jeunesse canadienne. Mon témoignage sans doute est bien peu de chose, si on le compare aux acclamations quasi unanimes qui, des Provinces maritimes à la Colombie Anglaise ont salué ce nom qui, aux jours de bataille valait un drapeau; mon témoignage pâlit encore, si on le rapproche des angoisses où notre pays fut plongé quand, au cours du dernier parlement, une maladie terrible et terriblement exploitée frappa l'idole du peuple canadien, et si on le rapproche des sentiments d'allégresse qui saluèrent son retour à la santé; mon témoignage en définitive ne serait rien du tout, s'il n'avait pour toucher le cœur du plus grand d'entre nous, ce caractère d'attendrissement presque filial, indépendant des manifestations bruyantes, ce caractère d'intime vénération qui fait que mes paroles sont comme l'écho mal répercuté mais fidèle du cœur même de la nation canadienne tout entière.

J'appuie la motion.

L'honorable G. E. FOSTER (Toronto-nord): Monsieur l'Orateur, il me semble que je n'outrepasse nullement mes droits en réclamant l'indulgence que cette Chambre accorde d'ordinaire au député nouveau qui pour la première fois prend la parole dans cette auguste assemblée. Il n'arrive pas souvent à un député nouveau d'être appelé à parler à la suite, et, dans une certaine mesure, à critiquer les discours, des députés également nouveaux qui d'ordinaire proposent ou appuient la réponse à l'adresse. Or, telle est ma position aujourd'hui. Tout d'abord, je féliciterai les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse, de leurs premiers discours en cette enceinte. L'honorable représentant du comté de Pictou (M. Macdonald) a fait preuve d'une admirable confiance, fait couler les flots d'une éloquence débordante, et si ses idées ne concordent pas entièrement avec les miennes, elles n'en

ont pas moins capté l'attention de cette assemblée. Malheureusement, il ne m'a pas été possible de suivre d'aussi près les remarques de l'honorable député (M. Parent) qui a appuyé l'adresse; mais si je ne m'abuse, ces deux discours étaient d'allure excessivement optimiste et d'intention absolument élogieuse. Ces honorables messieurs ont consacré une bonne part de leur attention et de leurs remarques au pays, et n'ont pas non plus ménagé leurs appréciations et leurs compliments à mon très honorable ami le leader du Gouvernement. A ces deux égards le pays est heureux de recevoir ces félicitations, mon très honorable ami se réjouit d'être l'objet de ces nouveaux témoignages de dévouement, et nous de la gauche ne trouvons à redire ni dans un cas ni dans l'autre. Interprète de la gauche, je dirai dès le début que nous nous associons de grand cœur à ces messieurs de la droite qui ont pris la parole, pour offrir nos vives félicitations à l'homme distingué qui est notre nouveau Gouverneur général. Nous le félicitons comme nous avons félicité tous ses prédécesseurs à ce poste élevé; nous le félicitons particulièrement en sa qualité de descendant d'une lignée d'ancêtres qui ont grandement aidé à l'expansion du grand empire auquel nous appartenons tous; et je suis d'avis que, même dans ce siècle-ci, notwithstanding les droits et privilèges de self-government dont jouissent les possessions d'outre-mer et qu'elles entendent garder, il reste encore un vaste champ pour l'exercice de ces mêmes facultés, non pas dans un but d'agrandissement territorial ou de conquête, mais dans un but d'organisation, de développement et de rapprochement des diverses parties de l'empire. Qui ne sait que le Canada d'aujourd'hui exerce une très large influence sur les visées et les tendances du gouvernement britannique? Bien que cette Chambre ne soit pas appelée à donner son opinion en ces matières, du moins officiellement, on n'en tient pas moins compte des tendances et des désirs qui se manifestent dans ces grandes possessions d'outre-mer, et leur influence se fait sentir sur la ligne de conduite adoptée et les mesures prises par le gouvernement britannique lui-même. N'est-il pas également vrai que les hommes distingués, fonctionnaires de l'empire, délégués par la métropole vers une de ses possessions d'outre-mer comme celle-ci, ont aussi un rôle très important à remplir en vue du rapprochement des diverses parties de cet empire et de la diffusion, à travers ses vastes étendues encore en grande partie non organisées, d'un même sentiment et d'un même esprit de coopération? N'en résulterait-il pas un resserrement des liens qui unissent ces dépendances les unes aux autres et à la métropole? Ainsi donc, notre Gouverneur général, acclamé ici à cause de son nom et de ses ancêtres, y est acclamé également en raison de la tâche qui lui incombe et que nous serons heureux de lui aider à remplir.

Quant aux discours, les déclarations qu'ils renferment de la part de l'honorable député